

**FIDH**  
**Ligue des Électeurs**  
**Groupe Lotus**  
**ASADHO**

## **Priorités pour le nouveau mandat de la MONUSCO : protéger les civils et agir en vue de la tenue d'élections crédibles et pacifiques**



Le mandat actuel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) arrivera à son terme le 31 mars 2018. Les enjeux de ce renouvellement sont d'une importance capitale pour la RDC qui traverse une crise multiforme, à la fois politique, sécuritaire, économique, humanitaire et sociale, sans précédent depuis 10 ans. Cette grave crise continue d'être alimentée par les manœuvres des autorités congolaises dans l'objectif manifeste de maintenir au pouvoir le président Joseph Kabila au-delà du terme de son deuxième et dernier mandat constitutionnel, lequel a pris fin le 19 décembre 2016. La crise politique s'est accompagnée dès 2017 d'une recrudescence des violations des droits humains, sur l'ensemble du territoire et a fait des milliers de victimes civiles. L'est du pays demeure en proie à une très forte instabilité et le nombre de groupes et milices armés a même augmenté en 2017. Par ailleurs, de nouvelles poches d'instabilité ont éclaté, notamment dans les provinces des Kasai, de l'Ituri, du Tanganyika, où des conflits inter-communautaires, souvent instrumentalisés par des personnalités politiques affiliées au pouvoir en place, ont engendré des violences à grande échelle. Les violations graves des droits humains liées à la restriction des droits civils et politiques et notamment à la

répression des manifestations pacifiques et des défenseurs des droits humains, activistes pro-démocratie, journalistes et opposants politiques se sont aussi accrues.

La crise politique nationale est l'un des principaux moteurs de ces violences. Les violations répétées de l'Accord du 31 décembre 2016 par les autorités congolaises ont largement nourri cette détérioration de la situation. Cet accord de partage de pouvoir passé entre la majorité au pouvoir et une coalition de l'opposition devait aboutir à l'organisation d'élections libres, crédibles et pacifiques avant la fin de 2017 et à un transfert démocratique du pouvoir à un nouveau président. Mais nombre de ses dispositions n'ont pas été mises en œuvre. Par exemple, les opposants au maintien au pouvoir du président ont continué d'être réprimés, parfois dans le sang, et les élections ont à nouveau été reportées prolongeant de facto la présidence de Joseph Kabila d'une année supplémentaire.

D'après le calendrier électoral publié le 5 novembre 2017 par la Commission électorale nationale indépendante (Céni), 2018 devrait être l'année – tant attendue – des élections. Les élections présidentielle, législatives et provinciales devraient se tenir le 23 décembre 2018. Cette échéance est critique pour le pays et tout nouveau report des élections pourrait générer des violences généralisées.

En 2017, les priorités de la MONUSCO étaient d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord du 31 décembre 2016 et le processus électoral ainsi que de protéger les civils, notamment de la menace des groupes armés (résolution [23048 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité). Le bilan de l'action de la Mission est très mitigé : très peu de progrès concrets ont été enregistrés dans l'application de l'Accord, le processus électoral a été considérablement retardé et les violations des droits humains ont augmenté de façon exceptionnelle sur l'ensemble du territoire causant la mort de milliers de personnes et le déplacement de millions d'autres. La présence et l'action de la MONUSCO demeurent néanmoins essentielles pour accompagner le processus électoral et protéger les civils à l'approche des élections.

La Mission doit renforcer l'efficacité, la réactivité et la mobilité de sa force pour répondre à l'impératif de protection des civils face aux exactions des groupes et milices armés mais aussi dans le cadre des élections, d'un éventuel usage excessif de la force par les autorités dans le cadre d'opération de maintien de l'ordre voire de répression de contestations politiques ou sociales. Dans un contexte toujours plus volatile et complexe marqué par l'assassinat sans précédent de deux experts civils des Nations unies en mars 2017<sup>1</sup>, une recrudescence des attaques contre les casques bleus<sup>2</sup>, et la réduction du budget et des effectifs de la Mission<sup>3</sup>, la MONUSCO doit cependant garantir la protection des populations visées par les violences. L'appui robuste à l'application urgente de l'Accord du 31 décembre 2016 – notamment des mesures de confiance – et au processus électoral sont également essentiels pour garantir la tenue des élections dans les délais prévus par le calendrier électoral. Alors que la majorité des violations enregistrées par les Nations unies dans le pays en 2017 ont été commises par les forces gouvernementales, la MONUSCO et le Conseil de sécurité doivent s'attaquer aux dimensions politiques de la crise. Ils doivent accentuer les pressions exercées sur les autorités congolaises pour obtenir des progrès rapides et concrets dans l'établissement d'un climat propice à l'organisation d'élections crédibles et pacifiques et promouvoir une politique de tolérance zéro à l'égard des violations des droits humains, notamment celles commises par les forces de sécurité congolaises. Cette note revient sur le contexte dans lequel s'inscrit actuellement l'action de la MONUSCO et fournit une analyse de ce que devraient être les priorités du mandat de la Mission en 2018 et des recommandations à l'intention du Conseil de sécurité pour le renouvellement du mandat de la mission.

---

1 Voir notamment le web documentaire de Radio France internationale, Bunkonde, l'exécution de deux experts de l'ONU, <http://webdoc.rfi.fr/rdc-kasai-violences-crimes-kamuina-nsapu/chap-04/index.html>

2 Voir ONU Info, RDC : l'enquête sur des attaques contre les Casques bleus pointe du doigt le groupe armé ADF, 2 mars 2018, <https://news.un.org/fr/story/2018/03/1007392>

3 Le Secrétaire général des Nations unies a indiqué en septembre 2017 que « la réduction de 8,5 % du budget de la Mission pour 2017/18, qui a entraîné une diminution des effectifs militaires, policiers et civils de la MONUSCO, a restreint plus encore sa capacité, dans sa configuration actuelle, de bien s'acquitter de son mandat essentiel qu'est la protection des civils ». Rapport du Secrétaire général des Nations unies sur l'examen stratégique de la MONUSCO, S/2017/826, <https://monusco.unmissions.org/sites/default/files/n1730126.pdf>

# I. DÉTÉRIORATION CONTINUE DE LA SITUATION GÉNÉRALE

## 1. IMPASSE POLITIQUE ET RETARDS DANS LE PROCESSUS ÉLECTORAL

« Les priorités stratégiques de la MONUSCO sont de contribuer à [...] appuyer la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016 et du processus électoral »<sup>4</sup>.

### *Application lacunaire et non inclusive de l'Accord du 31 décembre 2016*

Le mandat du président Joseph Kabila est arrivé à son terme le 19 décembre 2016. En l'absence, *de facto*, de l'organisation d'élections par les autorités congolaises et face à la forte contestation du maintien au pouvoir du président Kabila au-delà de son deuxième et dernier mandat constitutionnel, un *Accord politique global et inclusif* a été conclu le 31 décembre 2016 sous l'égide de l'Église catholique. Cet Accord, signé par la Majorité présidentielle et le Rassemblement<sup>5</sup> (coalition de partis d'opposition), prévoit l'organisation d'élections libres avant la fin de 2017 ainsi que la mise en application de mesures de partage du pouvoir et de décrispation politique.

Au cours de l'année 2017, les autorités congolaises ont violé à diverses reprises les dispositions de cet Accord, et recouru à des stratégies visant à retarder les élections et renforcer leur main mise sur le pouvoir. Par exemple, les critères d'inclusivité devant régir la composition d'un gouvernement d'union nationale et du Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral (CNSA) n'ont pas été respectés. Les élections n'ont pas été organisées dans les délais prévus par l'Accord et ont été repoussées d'une année supplémentaire<sup>6</sup>.

### *Mesures de « décrispation » inappliquées*

Très peu de progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre des mesures devant rétablir la confiance entre les différents acteurs politiques et créer un climat favorable à l'organisation d'élections pacifiques, inclusives et crédibles. Les rassemblements et marches organisés dans diverses villes du pays au cours de l'année 2017 et depuis janvier 2018 ont toutes été réprimées violemment par les services de sécurité faisant des dizaines de victimes civiles et des centaines d'arrestations arbitraires. Les défenseur.es des droits humains, activistes pro-démocratie, militant.es de l'opposition politique et journalistes ainsi que tous ceux opposés au maintien au pouvoir de Joseph Kabila continuent à être la cible de la répression des services de sécurité et victimes de violences, d'arrestations et détentions arbitraires, et de harcèlement judiciaire. Nombre d'entre eux sont toujours détenus illégalement. Les entraves aux actions des journalistes et des médias se sont également poursuivies et les libertés d'expression et d'information sont gravement mises à mal. Des journalistes ont été et continuent d'être victimes d'abus pour des raisons liées à l'exercice de leur profession notamment d'agressions, d'arrestations et détentions arbitraires, de menaces, de pressions, de censure. Les signaux de plusieurs radios et médias congolais et internationaux demeurent bloqués. L'accès à Internet et notamment aux réseaux sociaux est régulièrement limité voire suspendu.

### *Processus électoral incertain*

Si le calendrier électoral publié par la Ceni en novembre 2017 constitue le nouveau chronogramme de référence pour l'organisation des élections, de nombreux défis restent à relever pour que le processus électoral aboutisse à la tenue des scrutins le 23 décembre 2018 dans des conditions satisfaisantes. Le calendrier électoral mentionne notamment une liste de quinze « contraintes » financières, légales et

4 Conseil de sécurité des Nations unies, Résolution 2348 (2017), S/RES/2348.

5 Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement.

6 CENI, Décision n° 065/CENI/BUR/17 du 05 Novembre 2017 portant publication du calendrier des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales.

logistiques susceptibles de retarder à nouveau les échéances électorales<sup>7</sup>. Le choix de la Ceni de recourir à des « machines à voter » pourrait également s'avérer problématique. La Ceni a indiqué que plus de 100 000 machines devraient être utilisées le jour des votes. Ces machines devront permettre de procéder aux trois votes (présidentiel, législatif et provincial) électroniquement, d'enregistrer et *in fine* comptabiliser les votes, puis d'imprimer les bulletins papier qui seront tout de même glissés dans les urnes et dépouillés manuellement afin de procéder à une contre-vérification. Une frange de l'opposition et de la société civile ainsi que l'épiscopat catholique et certains partenaires internationaux de la RDC tels que les États-Unis sont opposés à ce vote électronique. Ces derniers remettent en question la faisabilité de ce processus et craignent que des obstacles n'entravent l'exercice du droit de vote des électeurs congolais et la conduite efficace et crédible des scrutins. Parmi ces obstacles : les difficultés d'acheminement et de fonctionnement des machines dans certaines zones ; les risques de panne, de ralentissement de la cadence des votes, de manipulation des votes ; la non connaissance des machines par les utilisateurs ; les enjeux liés à la confidentialité des votes, etc. Certains craignent ainsi que le recours aux machines à voter soit une nouvelle manœuvre des autorités congolaises pour compromettre le bon déroulement du processus électoral. Nos organisations craignent que le recours non consensuel aux machines à voter et que l'absence de transparence qui entoure ce processus ne contribuent à exacerber les tensions autour du processus électoral.

Par ailleurs, bien que relativement peu observées par les partis politiques de l'opposition ou les organisations de la société civile, les conditions d'enrôlement dans certaines localités suscitent des inquiétudes. Dans la province de Sankuru par exemple, le nombre d'électeurs enregistré dépasse les 2 millions de personnes alors que la population estimée dans cette province s'élève à un peu moins de 900 000 individus<sup>8</sup>. L'absence de contrôle indépendant ou d'audit du processus d'enrôlement des électeurs est une préoccupation supplémentaire pour les membres de l'opposition et les organisations de la société civile qui craignent que des fraudes aient pu avoir lieu à grande échelle.

Les enjeux précités pourraient être de nature à mettre en péril la crédibilité du processus électoral et des élections, à aggraver davantage la crise politique nationale voire susciter des troubles et des violences à grande échelle.

## **2. « AUGMENTATION EXCEPTIONNELLE » DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS**

### ***Explosion des violations depuis 2017***

La crise politique nationale est le principal facteur d'augmentation de la violence et de la recrudescence alarmante des violations des droits humains sur l'ensemble du territoire au cours de l'année 2017. D'après le bureau des droits de l'Homme des Nations unies en RDC (BCNUDH), ces violations ont majoritairement été commises par des agents de l'État congolais (61 % d'entre elles), même si les groupes armés opérant notamment à l'est du pays se sont aussi rendus responsables de graves abus (39 % des violations documentées). Selon le BCNUDH, 1 176 personnes ont été exécutées de manière extrajudiciaire par des agents de l'État, ce qui correspond à une « augmentation exceptionnelle » de 146 %<sup>9</sup> par rapport à 2016. De manière générale, ces agents ont commis 20 % de plus de violations des droits humains qu'en 2016. Cet accroissement est dû au grand nombre de violations liées à la restriction de l'espace démocratique (plus 20 %)<sup>10</sup>.

7 CENI, Décision n° 065/CENI/BUR/17 du 05 Novembre 2017 portant publication du calendrier des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales, p. 13 et 14.

8 IRIN, « Kabila sits tight as Congo crumbles », 5 octobre 2017, <https://www.irinnews.org/investigations/2017/10/05/kabila-sits-tight-congo-crumbles>. Pour la CENI, cette situation a été observée dans plusieurs provinces mais la phase de consolidation et de traitement des données devrait permettre d'établir un fichier électoral conforme. Voir notamment : CENI, « Corneille Nangaa fait un état des lieux du processus électoral devant le Comité de liaison CENI-partis et regroupements politiques », 12 octobre 2017, <https://www.ceni.cd/articles/corneille-nangaa-fait-un-etat-des-lieux-du-processus-electoral-devant-le-comite-de-liaison-ceni-partis-et-regroupements-politiques>

9 BCNUDH, Note du BCNUDH sur les principales tendances des violations des droits de l'Homme au cours de l'année 2017, [https://monusco.unmissions.org/sites/default/files/bcnuhd\\_-\\_communiqu\\_e\\_de\\_presse\\_-\\_note\\_annuelle\\_2017\\_-\\_final.pdf](https://monusco.unmissions.org/sites/default/files/bcnuhd_-_communiqu_e_de_presse_-_note_annuelle_2017_-_final.pdf)

10 *Ibid.*

## ***Répression répétée et sanglante des manifestations pacifiques***

Ces violations se sont à nouveau accrues à partir de la fin de l'année 2017 avec la répression des manifestations organisées par les responsables laïcs de l'Église catholique pour demander la démission du président Kabila et le respect de l'Accord du 31 décembre 2016. Le 31 décembre 2017, les forces de sécurité ont tiré du gaz lacrymogène et à balles réelles sur des manifestants pacifiques et des fidèles catholiques et encerclé plus de 130 paroisses à Kinshasa et dressé des barricades dans plusieurs villes du pays. Au moins six civils ont été assassinés et plusieurs dizaines d'autres blessés, notamment par balles. Des dizaines d'arrestations arbitraires, dont de fidèles et prêtres catholiques, activistes pro-démocratie, militants des droits humains, opposants politiques et manifestants pacifiques, ont également été recensées, tout comme des passages à tabac. Le 21 janvier 2018 de nouvelles marches pacifiques ont été organisées et la réponse des services de sécurité est demeurée la même : au moins neuf personnes ont été tuées dont huit à Kinshasa, plus de 120 blessées et 280 illégalement arrêtées, dont 12 prêtres et religieuses catholiques. Les marches du 25 février dernier ont également été réprimées dans le sang par les services de sécurité, et deux personnes ont été assassinées par balles : un activiste des droits humains, Rossy Mukendi Tshimanga<sup>11</sup>, membre du Mouvement Citoyen Collectif 2016 et référent du Comité laïc de coordination (CLC), et un manifestant pacifique, Eric Boloko – tous deux tués à bout portant respectivement à Kinshasa et Mbandaka. D'après le bilan dressé par la MONUSCO, par la voix de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour la RDC, Leila Zerrougui, les manifestations des 31 décembre 2017, 21 janvier et 25 février 2018 ont entraîné « *la mort de 18 personnes au moins, fait plus d'une centaine de blessés et abouti à quelque 200 arrestations* »<sup>12</sup>.

Depuis près de trois ans, les autorités et les services de sécurité ont recouru à cet usage excessif de la force, y compris létale, à chaque rassemblement s'opposant au maintien au pouvoir du président Kabila et revendiquant l'organisation des élections. Alors que les autorités congolaises se sont massivement dotées de moyens non létaux de maintien de l'ordre utilisés en diverses occasions, cette répression systématique et l'usage d'armes létales est révélatrice de la volonté des autorités de « durcir la réponse » et de leur stratégie de semer le chaos plutôt que de promouvoir l'apaisement pouvant mener à l'organisation d'élections crédibles et à une alternance démocratique.

Des observateurs ont rapporté qu'à certaines occasions, la présence de patrouilles tripartites de la MONUSCO (militaires, policiers et observateurs des droits humains) en marge des manifestations a eu un effet dissuasif et réduit la propension des forces de sécurité congolaises à commettre des violations des droits humains. Le nouveau mandat de la Mission devrait permettre de renforcer cette approche.

### **3. EMBRASEMENT DE LA SITUATION SÉCURITAIRE**

*Le mandat de la MONUSCO sera « d'assurer la protection efficace et dynamique des civils se trouvant sous la menace de violences physiques, notamment en dissuadant et en empêchant tous les groupes armés et toutes les milices locales de commettre des violences contre la population ou en intervenant pour y mettre fin »<sup>13</sup>.*

#### ***Instabilité chronique à l'Est***

La situation sécuritaire s'est également gravement détériorée sur l'ensemble du territoire. Les provinces de l'est de la RDC<sup>14</sup> sont toujours en proie à une instabilité sécuritaire chronique, favorisée par la prolifération de dizaines de groupes armés de même que par la persistance d'affrontements entre ces groupes et les forces

11 Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, RDC : Assassinat de M. Rossy Mukendi Tshimanga, 1<sup>er</sup> mars 2018, <https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/rdc-assassinat-de-m-rossy-mukendi-tshimanga-22862>

12 ONU Info, RDC : il reste des défis notables à relever pour préparer les élections, selon l'envoyée de l'ONU, 7 mars 2018, <https://news.un.org/fr/story/2018/03/1007842>

13 Conseil de sécurité des Nations unies, Résolution 2348 (2017), S/RES/2348.

14 Notamment le Bas Uélé, le Haut Uélé, l'Ituri, le Maniema, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Tshopo.

armées nationales (FARDC). Parmi les groupes armés conservant la capacité de nuisance la plus importante : les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), les Forces démocratiques alliées (ADF), ou encore la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Les groupes Maï-Maï se sont également multipliés de façon préoccupante<sup>15</sup>. D'après l'examen stratégique de la MONUSCO du Secrétaire général des Nations unies de septembre 2017, les « groupes armés congolais, qui opèrent dans une zone géographique plus étendue, ont augmenté en nombre et en taille »<sup>16</sup> au cours de l'année passée.

L'action de ces groupes ainsi que des opérations menées à leur rencontre par les FARDC ont engendré des violations graves des droits humains à l'encontre de la population civile. Fin janvier 2018, une nouvelle vague de violence dans la province du Sud-Kivu liées à des opérations militaires des FARDC contre des groupes rebelles Maï-Maï a par exemple à nouveau déstabilisé l'est du pays et entraîné le déplacement de plus de 8 000 personnes dans les pays voisins<sup>17</sup>. D'après le BCNUDH, 1 949 civils ont perdu la vie en 2017 du fait des conflits sévissant à l'est. Il s'agit d'une estimation basse, les équipes du Bureau n'étant pas en mesure de documenter l'ensemble des violations des droits humains commises.

### ***Nouveaux conflits locaux : violences entre communautés ou stratégie du chaos ?***

Au Nord-Kivu, les heurts entre Hutu et Nande ont causé la mort de dizaines de civils. Dans le Tanganyika, les tensions entre la majorité Bantu (notamment les Luba) et la minorité Twa se sont aussi exacerbées vers le milieu de l'année 2016 et ont occasionné des « atrocités à grande échelle »<sup>18</sup> ayant touché cinq des six territoires que compte la province. Des violences entre Hema et Lendu dans la province de l'Ituri, notamment dans le territoire de Djugu, ont également éclaté en décembre 2017 et se sont intensifiées en février 2018. Plusieurs dizaines de civils, majoritairement des femmes et des enfants, auraient été assassinés depuis décembre dernier. Plus de 34 personnes auraient été tuées dans le village de Maze le 1<sup>er</sup> mars 2018<sup>19</sup>. Des actes de violences sexuelles ont également été enregistrés ainsi que l'incendie de nombreux villages, et des transferts forcés de population. Plus de 100 000 personnes sont déplacées du fait des violences sévissant dans l'Ituri, dont 66 000 enfants selon l'UNICEF<sup>20</sup>. Les craintes sont vives que les affrontements ne se propagent aux zones voisines dans un contexte sécuritaire déjà gravement détérioré. La MONUSCO aurait « renforcé sa présence dans la zone en déployant trois bases militaires temporaires à Djugu, Blukwa et Fataki et en intensifiant ses patrouilles militaires dans le territoire de Djugu depuis le 10 février 2018 », d'après la représentante spéciale du Secrétaire général des Nations en RDC<sup>21</sup>.

Les provinces des Kasai connaissent également une grave crise faisant suite à des violences à grande échelle survenues entre les communautés Tchokwe, Pendé et Tetela d'un côté et Luba de l'autre. Nos organisations ont documenté au cours d'une mission d'enquête menée en juillet 2017 en Angola des crimes commis dans le Kasai (territoire de Kamonia) d'une ampleur et d'une gravité sans précédent dans cette zone : exécutions sommaires, mutilations, violences sexuelles, pillages et destructions de biens, arrestations et détentions arbitraires<sup>22</sup>. Ces crimes sont attribués principalement aux éléments des FARDC et de la PNC et leurs supplétifs de la milice Bana Mura (d'origine Tchokwe, Pende et Tetela) ; et, dans une moindre mesure, aux éléments de la milice Kamuina Nsapu. Ils ont principalement visé la population civile et spécifiquement les populations de l'ethnie Luba, considérées comme appartenant aux Kamuina Nsapu ou les soutenant. Ce sont des crimes internationaux dont certains pourraient constituer des crimes contre l'humanité. Des milliers de civils ont ainsi perdu la vie dans des violences inouïes dans les provinces du Grand Kasai depuis août 2016 et

15 Rapport du Secrétaire général des Nations unies sur l'examen stratégique de la MONUSCO, S/2017/826, op.cit.

16 *Ibid.*

17 UNHCR, Les violences en RDC génèrent une hausse des afflux de réfugiés vers l'est, 30 janvier 2018, <http://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2018/1/5a70632aa/violences-rdc-generent-hausse-afflux-refugies-vers-lest.html>

18 Rapport du Secrétaire général des Nations unies sur l'examen stratégique de la MONUSCO, S/2017/826, op. Cit.

19 ONU Info, RDC : la MONUSCO condamne des attaques ciblées contre des civils en Ituri, 5 mars 2018, <https://news.un.org/fr/story/2018/03/1007512>

20 Fonds des Nations unies pour l'enfance, RDC : au moins 90.000 enfants déplacés ou réfugiés par les violences dans l'Ituri, selon l'UNICEF, 23 février 2018, <https://news.un.org/fr/audio/2018/02/1006641>

21 ONU Info, RDC : la MONUSCO condamne des attaques ciblées contre des civils en Ituri, 5 mars 2018, op. Cit.

22 FIDH, Ligue des Electeurs, ASADHO, Groupe Lotus, *Massacres au Kasai : des crimes contre l'humanité au service d'un chaos organisé*, décembre 2017, <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/rdc/massacres-au-kasai-des-crimes-contre-l-humanite-au-service-d-un-chaos-22562>

la situation est loin de s'être stabilisée. D'après une déclaration du porte parole de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR) datée du 6 mars 2018, « *de fortes tensions entre les différents groupes ethniques menacent de plonger cette région dans une nouvelle spirale de violences* ». « *Selon les employés du HCR à Tshikapa, une ville située à une soixantaine de kilomètres de la frontière avec l'Angola, des déplacés internes, ainsi que des personnes de retour depuis l'Angola, ne peuvent pas retourner dans leurs villages d'origine en raison des tensions interethniques* », a-t-il indiqué<sup>23</sup>. Selon le HCR, « *en février 2018, ces tensions interethniques ont généré plus de 11 000 déplacés au nord de la région, dans le territoire de Mweka* »<sup>24</sup>. Les autorités angolaises ont pourtant procédé à des refoulements et retours forcés de réfugiés congolais vers la RDC fin février 2018, parfois alors qu'ils étaient enregistrés par le HCR.

Ces conflits résultent de tensions de longue date mais leur instrumentalisation politique a largement encouragé le recours à la violence. Nos organisations y voient notamment une volonté des autorités congolaises d'alimenter les violences et semer le chaos dans le but de retarder les élections.

#### **4. AGGRAVATION DE LA CRISE HUMANITAIRE**

L'augmentation des violations des droits humains liées à la persistance de l'instabilité sécuritaire à l'est et à la création de nouvelles poches d'instabilité a engendré une augmentation considérable des besoins humanitaires de millions de congolais. Plus de 10 % de la population en RDC a besoin d'une aide humanitaire et le pays « fait face à une crise humanitaire d'une ampleur sans équivalent depuis plus de 10 ans »<sup>25</sup>. Désormais, plus de 4,5 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays<sup>26</sup>, et plus de 620 000 réfugiées dans les pays voisins<sup>27</sup>. Des millions de congolais sont en insécurité alimentaire, et 2 millions d'enfants souffrent de malnutrition sévère<sup>28</sup>. L'accès à l'éducation dans certaines zones a été considérablement réduit voire totalement empêché. Les restrictions d'accès dues à des problèmes sécuritaires, politiques et logistiques, et le manque de financements entravent très gravement l'action humanitaire.

Les conditions de vie des populations sont de plus aggravées par la crise économique et la pauvreté extrême. Le taux d'inflation a avoisiné les 50 % à la fin de l'année 2017. Quatre-vingt-deux pour cent des congolais vivent en dessous du seuil de pauvreté absolue, fixé à 1,25 dollar par jour et par personne, l'un des taux de pauvreté les plus élevés au monde<sup>29</sup>. Le Ministre des finances congolais a indiqué aux Nations unies que cette situation pourrait facilement, si rien n'est fait pour inverser la tendance, déclencher des troubles généralisés dans l'ensemble du pays<sup>30</sup>.

---

23 UNHCR, Hausse des tensions au Kasai en RDC : une nouvelle menace pour les civils et les déplacés, 6 mars 2018, <http://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2018/3/5a9e93b8a/hausse-tensions-kasai-rdc-nouvelle-menace-civils-deplacés.html>

24 *Ibid.*

25 Rapport du Secrétaire général des Nations unies sur l'examen stratégique de la MONUSCO, S/2017/826, *op. Cit.*

26 OCHA, <http://www.unocha.org/drc>

27 UNHCR, Fact Sheet, 31 December 2017, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNHCR%20DRC%20Factsheet%20as%20of%2031%20December%202017.pdf>

28 OCHA, <http://www.unocha.org/drc>

29 Rapport du Secrétaire général des Nations unies sur l'examen stratégique de la MONUSCO, S/2017/826, *op. Cit.*

30 *Ibid.*

## **II. LES PRIORITÉS DU MANDAT DE LA MONUSCO**

Au cours de l'année 2017, la situation politique, sécuritaire, humanitaire et des droits humains s'est donc gravement détériorée dans l'ensemble du pays. Cette détérioration est en grande partie due à la crise politique nationale qui alimente la frustration d'une large frange de la population congolaise, et à laquelle les autorités congolaises ont répondu par la répression et la violence. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité des Nations unies devrait renouveler le mandat de la MONUSCO en faisant de la protection effective des civils dans les zones affectées par des violences, y compris électorales, ainsi qu'au soutien au processus électoral et à l'organisation des élections les priorités de ce mandat.

### **1. UNE MISSION PLUS POLITIQUE ET PLUS INVESTIE DANS LE PROCESSUS ÉLECTORAL**

La mise en œuvre de l'Accord du 31 décembre 2016 et la conduite efficace, transparente et consensuelle du processus électoral sont cruciales pour mener à la tenue d'élections crédibles et pacifiques avant la fin de 2018 et empêcher un embrasement de la situation. Le Conseil de sécurité devrait faire de l'implication dans le processus électoral, notamment la mise en œuvre du calendrier électoral, une priorité stratégique du mandat de la MONUSCO pour 2018.

Un engagement politique fort de la Mission, notamment auprès des autorités congolaises, pour obtenir des avancées concrètes dans la mise en œuvre de l'Accord et du calendrier électoral en vue de l'organisation des élections est crucial. La Mission devrait mener, en coordination avec toutes les parties prenantes, la réalisation d'un inventaire des mesures de décrispation devant être mises en œuvre de toute urgence et peser de tout son poids pour leur mise en application immédiate. L'arrêt des attaques, des menaces et du harcèlement des défenseurs des droits humains, représentants des mouvements citoyens, des journalistes et des opposants politiques devraient être une priorité, tout comme la libération immédiate de ceux arbitrairement détenus et l'autorisation des manifestations.

La Mission devrait également mener une évaluation régulière de la mise en œuvre de l'Accord et du processus électoral, tant sur les plans techniques et logistiques (budget, calendrier, recours aux machines à voter, etc.) que sur le volet politique. Les responsables de la MONUSCO devraient rendre publiquement compte des résultats de cette évaluation et de l'évolution du processus électoral (progrès, difficultés persistantes). Ce suivi devrait faire l'objet de réunions régulières et rapprochées avec les membres du Conseil de sécurité. La MONUSCO devrait réévaluer son appui dans le cas où de tels progrès ne seraient pas rapidement enregistrés.

### **2. UNE MISSION PLUS EFFICACE DANS LA PROTECTION DES CIVILS**

Au regard de l'augmentation des violations des droits humains dans de nombreuses zones de la RDC affectant en premier lieu les civils et de l'incertitude quant aux évolutions du processus électoral – lesquelles pourraient conduire à davantage de violences au cours de 2018 – il impérieux que la MONUSCO protège plus efficacement la population civile. Le Conseil de sécurité des Nations unies devrait adapter et renforcer le mandat de la MONUSCO afin que celle-ci puisse lutter contre les groupes armés et les milices locales mais aussi réduire au maximum les exactions commises par les forces de sécurité de l'État, notamment dans le contexte électoral.

La Mission devrait tout mettre en œuvre pour réduire la menace que font peser les groupes armés et les milices locales sur la population civile en augmentant ses capacités de réaction et projection rapides dans les zones affectées par des violences. Les efforts en vue de développer une force plus mobile et plus réactive devraient être accrus et les unités de la Brigade d'intervention rapide mobilisées à cet effet. Tenant compte du fait que les forces de sécurité congolaises ont été les principales pourvoyeuses de la violence en 2017 et que les FARDC en particulier ont commis de nombreux crimes graves notamment à l'est et dans les Kasaï, toute opération conjointe ainsi que tout soutien aux FARDC (logistique, matériel, en renseignement, etc.) devrait est



conditionné au strict respect des droits humains et du droit international humanitaire par ces derniers<sup>31</sup>. Ainsi, le soutien général apporté aux FARDC devrait être réévalué et uniquement fourni à des unités ayant fait l'objet d'un contrôle préalable de la part de la Mission et qui ne se seraient pas rendues responsables de violations des droits humains.

Il est crucial que la MONUSCO renforce également sa capacité à protéger les civils dans le cadre de l'organisation des élections et particulièrement au cours des rassemblements populaires. Alors que d'autres manifestations d'ampleur devraient avoir lieu au cours de l'année 2018 et que les services de sécurité ont jusqu'ici systématiquement recouru à un usage excessif de la force face aux manifestants pacifiques, la MONUSCO devrait renforcer sa présence dans les centres urbains en amont et pendant ces rassemblements notamment en institutionnalisant et en renforçant le déploiement de patrouilles tripartites (policiers, militaires, observateurs des droits humains) en marge de ces rassemblements ou manifestations pacifiques. Ces personnels devraient jouer un rôle préventif et dissuasif mais également recevoir des directives claires leur permettant d'agir de manière pro-active pour assurer la protection de civils souhaitant exercer pacifiquement leurs droits civils et politiques. La Mission doit par ailleurs porter une attention particulière à la protection des défenseurs des droits humains et journalistes exposés à des actes de représailles en raison de leurs actions en faveur de la protection des droits humains et du respect des principes démocratiques.

Dans le contexte politique extrêmement tendu qui prévaut en RDC, où les violations commises par les services de sécurité congolais constituent la première menace pour les populations civiles, la Mission devrait renforcer son dialogue politique avec les autorités congolaises, aux niveaux national et provincial, avec les chefs locaux, ainsi qu'avec les responsables des forces de défense et de sécurité et leur rappeler que l'État congolais a l'obligation de protéger les droits humains sur son territoire et qu'il pourrait être tenu responsable des crimes commis par ses agents voire, sous certaines conditions, par des individus ou des groupes non étatiques<sup>32</sup>. Elle devrait également faire des déclarations publiques sur le degré de respect des droits humains dans le pays, notamment de l'exercice des droits civils et politiques, et dénoncer fermement les violations commises dans le pays, notamment dans le contexte électoral, et y compris lorsqu'elles sont commises par les forces gouvernementales.

Dans un contexte de réduction de ses effectifs, la Mission devrait également renforcer les mécanismes de prévention des violences, de surveillance et de documentation des violations des droits humains et élargir et pleinement utiliser les différents instruments, notamment civils, de protection : réseaux d'alerte locale, relais communautaires, équipes mixtes de protection des civils, équipes mobiles de surveillance et d'intervention et missions d'évaluation conjointes<sup>33</sup>. Les capacités du BCNUDH et de la Section des affaires civiles de la MONUSCO devraient également être renforcées.

### **3. DES MOYENS RENFORCÉS DANS LA DOCUMENTATION DES CRIMES ET LA CONTRIBUTION À LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ**

Le climat d'impunité généralisée qui prévaut dans le pays n'a fait qu'alimenter la commission de nouveaux crimes. La lutte contre l'impunité demeure un instrument essentiel d'apaisement des tensions, de restauration de la confiance dans les institutions et de protection des civils. Dans le domaine de la justice, la lutte contre l'impunité devrait être une priorité pour la MONUSCO. Cette dernière devrait adopter un discours politique de fermeté à l'endroit des autorités congolaises sur leur responsabilité dans la conduite d'enquêtes et de poursuites des auteurs de crimes. Sa capacité à documenter les violations graves des droits humains et

---

31 Conformément à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme des Nations unies, Assemblée générale et Conseil de sécurité des Nations unies, Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, A/67/775 – S/2013/110, <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=537dd4da4>

32 En droit international l'État peut, de manière générale, être tenu responsable des comportements illicites d'individus ou de groupes non étatiques lorsque ces derniers sont sous sa « *totale dépendance* », agissent sous son « *contrôle effectif* », ou sur ses instructions et ses directives, ou encore lorsque ses propres agents reconnaissent et adoptent le comportement de groupes non étatiques.

33 Ces instruments sont listés dans le Rapport du Secrétaire général des Nations unies sur l'examen stratégique de la MONUSCO, S/2017/826, op. Cit.

enquêter afin d'identifier les responsables de crimes graves devrait être accrue. La Mission devrait également maintenir sa coopération avec la Cour pénale internationale en lui transmettant des informations permettant d'alimenter son travail et collaborer également avec les autres mécanismes indépendants impliqués dans la documentation des crimes, notamment l'équipe d'experts des Nations unies mandatée par le Conseil des droits de l'Homme.

### III. RECOMMANDATIONS

Au cours de l'année 2017, l'enlisement de la situation politique et du processus électoral et les manœuvres des autorités congolaises pour se maintenir au pouvoir ont alimenté les flambées de violence. Il est crucial de garantir la tenue d'élections libres, inclusives et transparentes en appuyant la mise en œuvre de l'Accord du 31 décembre 2016 et le processus électoral, notamment via un soutien politique fort, et de protéger efficacement les civils des groupes et milices armés, mais aussi des exactions des forces de sécurité, principales responsables des violations commises en 2017. Dans ce cadre, le Conseil de sécurité devrait prendre les actions suivantes :

- Renouveler le mandat de la MONUSCO et de sa Brigade d'intervention rapide et faire de la protection des civils et du soutien à la tenue d'élections libres, inclusives et transparentes les priorités stratégiques de son mandat ;
- Renforcer le mandat de protection des civils de la MONUSCO afin qu'elle ait les capacités de protéger efficacement les populations sous la menace de groupes et milices armés à l'est et au centre mais aussi dans le cadre de l'organisation des élections, notamment en :
  - Encourageant les responsables de la MONUSCO à adopter un discours cohérent et de fermeté à l'égard des violations des droits humains commises dans le pays, y compris par les forces de sécurité congolaises ;
  - Augmentant sa capacité de réaction rapide et sa mobilité pour répondre efficacement lorsque des foyers de tensions se développent, notamment en reconfigurant sa Brigade d'intervention rapide ;
  - Suspendant les opérations conjointes avec les unités des FARDC qui ne respecteraient pas les droits humains et le droit international humanitaire ;
  - Priorisant la conduite d'opérations unilatérales lorsque cela est possible ;
  - Suspendant le soutien (logistique, matériel et en renseignement, etc.) aux FARDC et à la PNC à moins que ce ne soit dans le cadre d'opérations ponctuelles planifiées et conjointes ;
  - Institutionnalisant les actions communes, notamment les patrouilles tripartites (policiers, militaires, observateurs des droits humains et autres sections substantives pertinentes de la MONUSCO), en amont et au cours de manifestations pacifiques afin d'assurer la protection des populations civiles, y compris des violations commises par les forces de sécurité de l'État et de documenter ces violations ;
  - Garantissant le déploiement de la MONUSCO près des centres d'enrôlement des électeurs dans les zones où une dégradation de la situation sécuritaire est enregistrée et à proximité des bureaux de vote au moment des élections ;
  - Renforçant et étendant les moyens d'alerte rapide de la Mission notamment dans les zones où la MONUSCO n'est pas présente, où ses effectifs ont été réduits ou ses bases fermées, dans le contexte de réduction de ses forces ;
- Faire du soutien à la mise en œuvre de l'Accord du 31 décembre 2016 et au processus électoral l'un des piliers stratégiques du mandat de la MONUSCO, notamment en :
  - Incitant les responsables de la MONUSCO à renforcer le dialogue et les pressions exercées sur les autorités congolaises pour parvenir à l'établissement d'un climat propice à l'organisation des élections et au déroulement efficace, transparent et consensuel du processus électoral ;

- Prévoyant que la MONUSCO mène, en coordination avec toutes les parties prenantes, la réalisation d'un inventaire des mesures de confiance qui devraient être mises en œuvre de toute urgence et soutiennent leur application. L'autorisation des manifestations, l'arrêt des attaques et harcèlement des défenseurs des droits humains, activistes pro-démocratie, journalistes et opposants politiques, et la libération des personnes arbitrairement détenues devraient être une priorité ;
- Intégrant dans le mandat de la Mission la réalisation d'une évaluation régulière de l'application de l'Accord et du calendrier électoral sur la base de critères précis ; et en rendant compte publiquement des avancées et/ou des obstacles à leur mise en œuvre ;
- Tenant des réunions régulières avec les responsables de la MONUSCO afin que ces derniers puissent rendre compte des évolutions de la situation, notamment de la situation des droits humains dans le pays et du déroulement du processus électoral ;
- Réévaluer l'appui de la MONUSCO dans le cas où des progrès concrets en matière de respect des droits humains, notamment des droits civils et politiques, et dans la mise en œuvre du calendrier électoral ne seraient pas enregistrés ;
- Dans un souci de prévention et de réaction rapide, renforcer les capacités de la MONUSCO en surveillance et documentation des violations des droits humains, notamment en renforçant et soutenant le travail du BCNUDH et la Section des affaires civiles, particulièrement pendant la période électorale, et accroissant sa collaboration avec les ONG de défense des droits humains ;
- Faire de la lutte contre l'impunité la priorité de la Mission dans le domaine de la justice, notamment en :
  - Accroissant ses efforts d'enquête et d'identification des responsables de violations graves des droits humains ;
  - Menant des activités de plaidoyer auprès des autorités politiques et judiciaires pour promouvoir la lutte contre l'impunité et rappeler qu'il leur incombe en premier chef de mener des enquêtes et des poursuites sur les crimes qui sont commis sur le territoire ;
  - Coopérant avec la Cour pénale internationale et les autres mécanismes d'enquête indépendants, notamment par la transmission d'analyses et d'informations ;
- Dans le respect des principes humanitaires, accroître ses efforts en vue de faciliter l'accès humanitaire et l'acheminement de l'aide aux populations qui en ont besoin tout en renforçant la coopération et la coordination avec les organisations humanitaires.